

Bonjour à tous,
vous trouverez ci-joint les documents à utiliser exclusivement pour vos remboursement de frais de déplacements relatifs à vos activités au sein de la CTR.
Je vous rappelle, par ailleurs, que le mode de déclaration sous forme de "dons au comité", dans votre déclaration fiscale, reste le mode préconisé par le Comité.

Par ailleurs, je vous suggère, avant toute utilisation, de **bien prendre connaissance du message que nous à laissé Christine**, écrit ci-dessous et bien respecter le process.

"Bonsoir à tous

Vous trouverez joint à cet email les nouvelles feuilles de remboursement pour 2019 ainsi que le "petit guide" remis à jour.

La nouveauté cette année, c'est moi qui gèrerait les budgets de vos commissions ou activités.

Toutes les feuilles de remboursement ainsi que les justificatifs (originaux) devront me parvenir à mon adresse postale au plus tard dans le mois qui suit l'évènement. Il n'est pas nécessaire de transmettre les feuilles au secrétariat du Comité, c'est moi qui m'en chargerait une fois les vérifications faites.

Pour les défiscalisations (surtout pour Alain) merci de me les envoyer au moins une fois par trimestre, cela me simplifiera la tâche.

Toute demande de remboursement devra être visé par le Président ou son vice Président , idem pour les responsables d' activités.

Pour la technique afin de vous faciliter la tâche je vous propose le fonctionnement suivant pour la validation des feuilles de remboursement.

- Greg : 06 -83
- Alain : 13-84-05-04

Si vous avez le moindre questionnement concernant ce nouveau mode de fonctionnement n' hésitez pas à me contacter.

Enfin merci de diffuser les nouveaux documents à tout vos cadres. D' avance je vous en remercie.
Amitiés

Christine"

Amitiés

Christophe Benoit
Délégué Collège Sud-PACA

33 (0)6 07 94 06 45
18 Chemin de la Batterie - 13740 Le Rove

Protégeons l'environnement, n'imprimons ce document que si nécessaire.

2 pièces jointes

 **Feuilles remboursement - Technique Handi Jeunes.xlsx**
325K

 **RAPPEL DES REGLES DE FONCTIONNEMENT ET DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DES DEPLACEMENTS VF.docx**
219K